Afin de convaincre le prince, Thilges lui soumet ses pronostics concernant les prochaines élections qui, d'après lui, porteraient la majorité à 25 membres sur les 31 qui constituaient l'Assemblée des Etats.

En sa qualité de directeur-général de l'Intérieur et de la Justice, il avait soumis au Conseil d'Etat dix projets de loi dont neuf reçurent l'instruction qu'ils comportaient. Dans sa lettre au prince Henri du 24 juillet, l'auteur des projets expliqua que depuis le mois de mai «qui est venu constater l'impossibilité pour le conseil de gouvernement, de rester aux affaires, lui Thilges a dû cesser toute instruction ultérieure, nécessairement réservée à son successeur.»

Un des derniers actes de Thilges en tant que directeur-général a été la circulaire du 23. 9. 1860 dans laquelle, en présence des effets désastreux de l'alcoolisme, il se voyait forcé d'insister sur la stricte exécution de la loi sur les cabarets du 1. 12. 1854. Après avoir cité des statistiques effrayantes il rappelle leur devoir aux agents et fonctionnaires de la police judiciaire et administrative, et il engage les bourgmestres à prendre les mesures appropriées pour fermer les cabarets aux heures fixées par la loi. (11)

Enfin, par arrêté r. g.-d. du 26. 9. 1860 démission honorable est accordée, sur leur demande, à Mathias Simons (pour motifs de santé) et à Edouard Thilges. Jean Ulveling restera au pouvoir et fera partie, avec Michel Jonas, du ministère de Tornaco. (12)

Voici comment Thilges décrit le dernier Conseil de gouvernement au cours duquel le prince Henri joua de nouveau un rôle peu glorieux:

«Depuis la loi de conciliation du mois de juillet 1859, et ensuite de cette loi, le conseil de Gouvernement n'était plus composé que de 3 membres, MM. Simons, Ulveling et Thilges. En 1860 M. Simons avait été faire une saison de bains à Mondorf. Son médecin lui avait conseillé d'éviter les agitations de la vie publique et de prendre sa retraite. Il ne fallait donc qu'une occasion favorable pour suivre ce conseil. —

«Un jour, dans le courant du mois de septembre, M. Simons reçoit de Lahaye quatre arrêtés signés par le Prince-Lieutenant, contenant des prescriptions militaires avec l'invitation de contresigner ces arrêtés et d'en soigner l'exécution. — Ces arrêtés avaient été proposés au Prince par le Major Van Hemskerke, qui avait fait un voyage à Lahaye. — M. Simons n'avait pas été consulté sur leur contenu, bien loin de les avoir proposés. Il crut l'occasion favorable pour prendre sa retraite ; il en informa ses deux collègues qui demandèrent aussi leur démission motivée sur la retraite du chef du cabinet. Par lettres particulières autographes le Prince demanda à chacun des membres du conseil de vouloir rester en fonctions. M. Ulveling seul déclara se rendre aux désirs du Prince. MM. Simons et Thilges persistèrent dans leur résolution.

«Le Prince vint dans le Grand-Duché. Il convoqua les membres du Conseil en séance. Il était en uniforme d'Amiral, avec le sabre entre les jambes. Après avoir dit que Sa Majesté le Roi Grand-Duc acceptait les